

**Question orale posée par Martine Volard, pour le groupe « Mouvement Démocrate Courbevoie » au Conseil municipal du 25 Juin 2008**

**Autorisation de filmer dans la Ville de Courbevoie**

La société « F comme film » a sollicité le 28 avril une autorisation de filmer une scène pour un long métrage, réalisé par Claude Miller, co-produit par France 3 et Canal Plus, chez le fleuriste « Au bouquet de la gare », situé sur la place Sarraill à la gare SNCF de Bécon et sur la place elle-même. Le tournage était prévu mercredi 21 mai au matin.

Alors que le directeur de production était en contact régulier avec les services de la Ville et qu'aucune difficulté ne semblait envisagée, il a été informé le vendredi précédent le tournage de votre refus, au motif de la gêne occasionnée pour les riverains. Malgré les efforts fournis, et en premier lieu, la suppression du stationnement des camions, ce refus a été maintenu. La société a été informée –que vous refusiez désormais par principe tout tournage dans la Ville (information qui nous a été confirmée par votre directeur de Cabinet).

Nous partageons votre souci de préserver la tranquillité des riverains. Mais nous ne comprenons pas une position de principe, qui ne laisse pas de place à l'analyse de chaque situation. Nous ne comprenons pas non plus la façon désinvolte dont ont été traités cette société (malgré son insistance, le directeur de production n'a pu être reçu pour s'expliquer) et Claude Miller, cinéaste de renom. Cette attitude ne peut que nuire à l'image et au renom de notre Ville.

Cette position est d'autant plus incompréhensible que Courbevoie Magazine s'est fait l'écho, par le passé, des liens unissant Courbevoie avec le cinéma, en rappelant les nombreux tournages effectués. Ceux-ci contribuent tout autant à l'image et à la notoriété de Courbevoie, qu'à son développement économique. Dans ce cas précis, la scène était filmée chez un commerçant courbevoisien.

Suite à cet incident et afin de développer un partenariat avec notre ville, la Commission du film de l'Ile de France, envisage de vous proposer, comme elle le fait pour de nombreuses villes, une convention de partenariat, permettant le tournage de films dans notre Ville, tout en encadrant les modalités de ces tournages. D'où nos questions :

- Comment expliquez-vous votre refus de principe sur le tournage de films dans notre Ville, sans tenir compte des situations particulières et des garanties proposées les réalisateurs ?
- Accepterez vous de signer une telle convention qui engage la Ville dans une démarche de partenariat avec les milieux cinématographiques pour permettre le tournage de films dans notre Ville, et participer ainsi à son rayonnement ? Dans la négative, pourquoi un tel refus ?